

Direction régionale des douanes de Nouvelle-Calédonie
 Bureau de Nouméa Port
 4 rue Félix Ruseil
 BP 13 – 98845 Nouméa Cedex

Bureau d'information du public
 Tél : 26 54 12 et 26 53 66
 Courriel : port-noumea@douane.finances.gouv.fr
 Site Internet : www.douane.gouv.nc

CERTIFICAT DE DEDOUANEMENT D'UN VEHICULE

Numéro d'enregistrement BNP :

Le véhicule dont les caractéristiques sont données ci-après :

Marque :

Puissance fiscale :

Catégorie :

Numéro du type :

Numéro dans la série du type :

Importé pour le compte de :

Par le navire :

Date d'arrivée :

A fait l'objet d'une déclaration en douane, type IM4, numéro **et date**
et a acquitté les droits et taxes exigibles à l'importation

A fait l'objet d'une déclaration en douane, (IM4 / PE4 / DS ¹) n° **et date**

avec exonération et « Cession interdite »

suite à transfert de résidence et « Cession interdite »

à partir du

pour une durée de (années) :

A fait l'objet d'une déclaration en douane, type IM4, numéro **et date**
et comporte une mention « Cession interdite permanente »

Fait à Nouméa le,

Cachet du bureau

Signature et cachet de l'agent

¹ Rayer les mentions inutiles